



afiph
www.afiph.org

ASSOCIATION
FAMILIALE
DE L'ISÈRE
POUR PERSONNES
HANDICAPÉES

Comment verser votre taxe à l'afiph ?

Pour participer au développement de nos formations adaptées, vous devez recourir aux services d'un organisme collecteur agréé par l'État (OCTA) de votre choix (Chambres de commerce et d'industrie, Chambres des Métiers, Fédérations professionnelles, Syndicats professionnels UDIMM apprentissage...).

Complétez le bordereau de collecte pour votre comptable et pour votre OCTA en mentionnant le montant de votre taxe que vous souhaitez attribuer à l'afiph. Vous pouvez également préciser à quel établissement (que vous connaissez ou proche de chez vous) vous souhaitez l'affecter. À la suite de votre paiement, et après reversement, vous recevrez de votre organisme collecteur les reçus fiscaux correspondants (ces documents sont à conserver 3 ans).

FACILITAXE

Avec les Chambres de Commerce et d'Industrie collectrices de taxe d'apprentissage vous pouvez déclarer en ligne. Rapide et personnalisé, ce service vous permet de réaliser sans erreur votre déclaration en ligne.

Vous bénéficiez notamment :

- d'une assistance et d'un traitement automatique des données,
- du calcul selon la réglementation en cours,
- d'une base de données nationale des établissements habilités,
- d'un paiement en ligne par CB pour les déclarations internet.

Savoir plus

- CCI Nord Isère : www.ccinordisere.fr
- CCI Grenoble : www.grenoble.cci.fr



Ils comptent sur vous. Vous pouvez compter sur nous.

afiph
www.afiph.org

3, avenue Marie-Reynard
CS 70003
38029 Grenoble Cedex 2
Tél. : 04 76 46 39 66
Courriel : taxedapprentissage@afiph.org

*Votre taxe d'apprentissage
pour la formation professionnelle
des personnes handicapées*

Contribuer à l'émergence de nouveaux talents

Depuis plus de 50 ans, l' Afiph (association reconnue d'utilité publique) accompagne des personnes handicapées. Sa vocation est de permettre à chacun de s'intégrer dans la société grâce à des enseignements adaptés dispensés par les professionnels de nos établissements.

C'est une des missions des Sections d'Initiation et de Formation Professionnelle de nos IME qui proposent, aux adolescents handicapés, des enseignements spécifiques à des métiers manuels. Des formations qui permettent à un grand nombre d'entre eux une

insertion professionnelle, soit en entreprise spécialisée (Esat ou EA), soit, pour ceux qui en ont les capacités, en « milieu ordinaire », notamment grâce à des contrats d'apprentissage.

Notre action en matière de formation concerne également nos Établissements et Services d'Aide par le Travail. En effet, comme tous les salariés, les travailleurs handicapés en Esat ont un droit à la formation. Dans ce cadre, nous développons une politique ambitieuse afin que les travailleurs, accompagnés par nos Esat « Afiph Entreprises », puissent accéder à des formations

diplômantes ou qualifiantes et même à l'apprentissage en milieu ordinaire.

Pour mener à bien ses actions, l' Afiph est habilitée à recevoir le montant de la taxe d'apprentissage.

Comme toute entreprise, vous devez verser votre contribution en proportion de votre masse salariale. En tant que dirigeant de l'entreprise, vous pouvez choisir à qui attribuer le montant de votre contribution.

En faisant le choix de l' Afiph, vous nous procurez une ressource essentielle à la poursuite de

notre action de formation des personnes handicapées que nous accompagnons.

Grâce à votre engagement à nos côtés, vous transformez votre obligation légale en un choix volontaire et affirmé d'entreprise citoyenne agissant en faveur de l'intégration par le travail des personnes handicapées au sein de notre société.

Nous comptons sur votre soutien et vous en remercions par avance.

Georges Vié
Président de l' Afiph /
parent-bénévole /
ancien chef d'entreprise



Témoignages

« Chaque année, nous faisons le choix de réserver une part de notre taxe d'apprentissage à l' Afiph. Nous marquons ainsi notre volonté de soutenir les actions de « formation adaptée » que cette association dispense auprès de jeunes handicapés qu'elle accompagne, l'objectif étant que ceux-ci puissent s'intégrer en entreprise et prendre une véritable place dans la société.

Laurent Taillandier
Directeur régional d'une société de nettoyage

En créant mon entreprise, j'ai fait le pari de la différence. Si j'ai réussi aujourd'hui c'est parce que ma société et les prestations que je propose sont différentes de mes concurrents. En versant ma taxe d'apprentissage à l' Afiph qui accompagne et qui forme ces jeunes en situation de handicap, j'affirme clairement que la différence est une richesse.

Rose Blancard
Directrice financière d'une SARL
dans le secteur de la communication

Association reconnue d'utilité publique, gérée par des parents bénévoles avec le concours de professionnels engagés, j'ai la certitude avec l' Afiph que le montant de ma taxe est directement affecté à la formation et à l'apprentissage des jeunes handicapés, que ce soit pour de l'investissement ou du fonctionnement.

Frédéric Lévinger
Artisan électricien en Isère rhodanienne

En demandant que notre taxe d'apprentissage soit affectée à l' Afiph nous savons qu'elle permet de financer concrètement une part importante des dépenses liées aux enseignements professionnalisant de ces jeunes handicapés en IME ou en Esat. Une formation indispensable pour qu'ils puissent, par la suite, travailler, s'intégrer et progresser dans une entreprise adaptée ou dans le milieu ordinaire.

Pierre Gallus
Gérant d'une enseigne de distribution
dans l'agglomération grenobloise

J'ai voulu que cette taxe soit versée au profit de l'aide à l'enfance, je fais moi-même partie d'une association qui œuvre dans ce sens-là.

Nathalie Mathonet
artisan coiffeur Salon New-Style à Seyssinet

Affectez votre taxe d'apprentissage :

à notre centre de formation,
Afiph Emploi Compétences

à l'une des sections préprofessionnelles en
Instituts Médico-Educatifs

- IME Henri Daudignon (Grenoble)
- IMPRO Les Gentianes (Grenoble)
- IME Les Trois Saules (La Mure)
- IME Les Hauts de St Roch (La Tour-du-Pin)
- IME Gingkobiloba (Vinay)
- IME Les Nivéoles (Voiron)
- IME La Gâchetière (Voreppe)
- IME Domaine de Saint Clair (Saint Clair de La Tour)
- IME Les Magnolias (Saint Maurice L'Exil)
- IME La Bâtie (Vienne)
- IME Les Violettes (Villard-de-Lans)
- Sessad de l' Afiph (Grenoble, Bourgoin-Jallieu, La Mure, Vienne)
- Sessad Pro -SFPA (Grenoble, Bourgoin-Jallieu)

à l'un des Établissements et Services d'Aide
par le Travail (Esat)

- Afiph Entreprises Agglomération grenobloise (Grenoble)
- Afiph Entreprises Centre Isère (La Buissonne, Vinay, Voiron)
- Afiph Entreprises Isère Rhodanienne (Pont Evêque, Vienne, St Maurice l'Exil)
- Afiph Entreprises Nord Isère (Bourgoin-Jallieu, La Tour du Pin, Saint Clair La Tour)
- Afiph Entreprises Sud Isère Grésivaudan (Champ sur Drac, Lumbin, Susville, Vizille)

L' Afiph est habilitée à recevoir le montant de votre taxe d'apprentissage dans la catégorie A "ouvriers qualifiés" correspondant au niveau de formation CAP, BEP, Bac Pro. En versant votre taxe à l' Afiph Taxe d'apprentissage vous soutenez nos formations qualifiantes et contribuez à l'intégration par le travail des personnes en situation de handicap.

La taxe d'apprentissage : une ressource essentielle pour l' Afiph

Plus de 100 entreprises et artisans assurent 50 % du montant des investissements de formation professionnelle des personnes handicapées accompagnées dans nos établissements et services. Elles nous aident ainsi à développer des programmes adaptés au handicap :

□ en apprentissage, dans les sections préprofessionnelles de nos Instituts Médico Educatifs (IME).

□ en formations qualifiantes pour les personnes disposant d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) accompagnées dans nos Etablissements et Services d'Aide par le Travail (Esat) ou salariées dans une entreprise traditionnelle du « milieu ordinaire ».

6 bonnes raisons de verser votre taxe d'apprentissage à l' Afiph

- Transformez votre obligation fiscale en soutien actif et déterminant au développement de formations qualifiantes adaptées pour les personnes en situation de handicap.
- Favorisez l'égalité des chances des jeunes handicapés et leur accès futur à un emploi adapté.
- Participez concrètement à l'intégration de personnes handicapées dans la société.
- Soutenez des initiatives solidaires de proximité.
- Affirmez la vocation citoyenne de votre entreprise.
- Soyez partenaire de notre association familiale qui, depuis 50 ans, œuvre pour que les personnes en situation de handicap aient toute leur place dans la société.



Des formations adaptées

- Restauration, cuisine
- Bois, menuiserie
- Espaces verts, horticulture
- Lingerie, buanderie, repassage
- Couture
- Activités artisanales
- Agent technique d'entretien de collectivité
- ...